

**SERVICE DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**2, rue des Moulins
CH-2800 Delémontt +41 32 420 53 10
f +41 32 420 53 11
secr.sdt@jura.ch

Delémont, le 28 octobre 2020

**Circulaire SCG 2020-01
Modalités d'accès au cadastre des conduites du GéoPortail**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'ordonnance cantonale sur la géoinformation (OCGéo)¹, la Section du cadastre et de la géoinformation (SCG) est compétente pour la réalisation du cadastre des conduites. Actuellement, ce cadastre est constitué des données du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement des eaux. L'ajout des données du réseau électrique est en projet.

Selon l'annexe 2 de l'OCGéo, l'accès aux données du cadastre des conduites est soumis à l'autorisation de l'exploitant de réseau (niveau d'accès B), soit par exemple la commune pour le réseau d'alimentation en eau potable ou les distributeurs d'électricité pour le réseau électrique. Cette autorisation n'est pas requise pour les géodonnées de niveau d'accès A au sens de l'OCGéo, telles que le plan général d'évacuation des eaux (PGEE), ainsi que pour les géodonnées dont l'exploitant de réseau considère lui-même qu'une autorisation n'est pas nécessaire. L'article 60 de l'OCGéo précise encore que l'accès au cadastre des conduites est garanti aux partenaires et exploitants prenant part au cadastre.

L'accès au cadastre des conduites du GéoPortail est soumis aux dispositions suivantes :

1. Pour les mandats localisés et ponctuels, les communes privilégient la fourniture d'un extrait analogique de la situation en format PDF. Lors de la remise de tels extraits, les destinataires doivent notamment être informés (art. 61 de l'OCGéo) :
 - i. des niveaux de qualité, d'actualité et d'exhaustivité des données;
 - ii. des conditions d'utilisation;
 - iii. de l'obligation de garder le secret;
 - iv. des obligations particulières concernant les relevés en fouilles (art. 59 de l'OCGéo).
2. Chaque demande d'accès, fourni par personne et par exploitant, est soumise à un émolument de 50 francs, sous réserve de prestations particulières facturées à l'heure. L'octroi d'un tel accès passe par un formulaire ad hoc qui doit être approuvé par le gestionnaire de réseau et qui constitue un contrat d'utilisation au sens de l'art. 16 OCGéo.
3. A la demande des gestionnaires de données, les données d'une surface rectangulaire peuvent être transmises par la SCG dans un format informatique standardisé aux mandataires concernés au coût de 100 francs par commande, sous réserve de prestations particulières facturées à l'heure.
4. Les données des infrastructures publiques liées à l'assainissement des eaux, à savoir le cadastre des canalisations, les chambres et les données du PGEE, sont accessibles

¹ RSJU 215.341.11

librement sans mot de passe dans le GéoPortail et dans le service de téléchargement Télégéodata

La démarche pour obtenir un accès à un réseau est la suivante :

1. Le requérant
 - i. télécharge le contrat d'utilisation sur le site internet de la SCG
 - ii. le remplit avec les renseignements demandés
 - iii. le signe
 - iv. transmet la copie du contrat à l'exploitant du réseau.
2. L'exploitant du réseau
 - i. valide la demande en signant le contrat ou, en cas de refus, informe le requérant des raisons du rejet de la demande
 - ii. transmet en cas d'accord une copie du contrat signé à la Section du cadastre et de la géoinformation (SIT@jura.ch).
3. La SCG
 - i. valide la demande et transmet une copie du contrat au requérant et à l'exploitant du réseau en format PDF
 - ii. transmet les codes d'accès au requérant après réception de l'émolument dû.

La couche *Disponibilité des réseaux du cadastre des conduites* du thème *Cadastre des conduites* du GéoPortail fournit les réseaux disponibles par commune : Il suffit de cliquer dans le territoire d'une commune pour obtenir la liste des réseaux disponibles et les coordonnées des exploitants nécessaires à l'envoi des contrats.

La présente circulaire entre en vigueur le 1^{er} novembre 2020.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.


Daniel Rieder
Chef de service




Christian Schaller
Chef de section, géomètre cantonal

Annexe : Formulaire de contrat d'accès au cadastre souterrain